

affiché le 20/02/19
→ 1 mois

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté Urbaine d'Alençon

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le Conseil de Communauté a décidé la révision du Règlement Local de Publicité et l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Un dossier reflétant l'état d'avancement de la réflexion et un registre pouvant recueillir les avis du public seront à la disposition de la population et de toutes personnes concernées, en continu et jusqu'à l'arrêt du projet, dans chacune des communes, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, Service Planification Prospectives, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération sera affichée pendant un mois dans chaque mairie des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine.
